



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/AC.21/2005/3
EUR/05/5046203/3
31 janvier 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ
Bureau régional pour l'Europe

RÉUNION DE HAUT NIVEAU SUR LES TRANSPORTS,
L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ
Comité directeur du Programme paneuropéen sur
les transports, la santé et l'environnement
(Troisième session, 11 et 12 avril 2005
point 4.A a) de l'ordre du jour)

**MÉCANISME D'ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR LES TRANSPORTS,
LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT
(Mécanisme du Programme paneuropéen sur les transports,
la santé et l'environnement)**

Phases de mise en place et d'exploitation expérimentale

Note du secrétariat*

A. INTRODUCTION

1. Le Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE) adopté par la deuxième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement (5 juillet 2002) et le Plan de travail du PPE-TSE forment le cadre d'action et contiennent

* La mention d'une firme ou d'une marque commerciale ne signifie pas que celle-ci a l'aval de l'Organisation des Nations Unies.

le mandat pour la mise en place du Mécanisme d'échange d'informations du PPE-TSE en tant que portail d'accès convivial à l'information sur les transports, la santé et l'environnement dans la région paneuropéenne (ECE/AC.21/2002/6–EUR/02/5040828/6; ECE/AC.21/2002/9–EUR/02/5040828/9).

2. La fonction globale et l'objectif général du Mécanisme consistent à permettre aux décideurs, à l'échelle locale, nationale et régionale, d'accéder facilement à des informations sur les questions de politique générale, d'ordre juridique ou de nature scientifique concernant les transports, la santé et l'environnement et leur intégration, et notamment sur les bonnes pratiques en la matière. Le Mécanisme est tout particulièrement centré sur les pays de l'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale, ainsi que sur les pays de l'Europe du Sud-Est. Fondé sur le Web, il devrait faire office de courtier en informations convivial, et promouvoir ainsi la diffusion de connaissances et de bonnes pratiques en mettant à la disposition des utilisateurs des liens, des outils de recherche et des possibilités d'interaction. Le contenu de l'information à inclure dans le Mécanisme s'articule autour des domaines prioritaires du PPE-TSE, à savoir l'intégration des questions d'environnement et de santé dans les politiques des transports; la gestion de la demande et la réorientation de la répartition des modes de transport; les transports urbains; et les questions intersectorielles.

3. À ses première (10 et 11 avril 2003) et deuxième (29 et 30 mars 2004) sessions, le Comité directeur a approuvé le concept général du projet, la conception du Mécanisme, les dispositions opérationnelles et administratives prévues, ainsi que l'approche de sa mise en œuvre progressive (ECE/AC.21/2003/2–EUR/03/5040828/2; ECE/AC.21/2004/14–EUR/04/5045236/14; ECE/AC.21/2004/3–EUR/04/5045236/3), et a recommandé que le Mécanisme fasse état des résultats des autres projets exécutés dans le cadre du PPE-TSE (ECE/AC.21/2004/14–EUR/04/5045236/14, par. 11 et 12). Afin de donner des conseils et des orientations au secrétariat et aux responsables du contenu du Mécanisme, le Comité directeur a créé l'Organe consultatif du Mécanisme d'échange d'informations du PPE-TSE et a adopté son mandat (ECE/AC.21/2004/14–EUR/04/5045236/14, par. 14; ECE/AC.21/2004/3/Add.1–EUR/04/5045236/3/Add.1). L'Organe consultatif a donné des avis et des conseils au secrétariat sur la mise en place du Mécanisme d'échange d'informations et a approuvé les principales décisions prises à cet égard par le secrétariat.

4. À ses première et deuxième réunions, le Bureau du Comité directeur a salué les progrès importants réalisés au cours de la phase préparatoire et de la phase de mise en place et s'est déclaré satisfait de la conception du site Web du Mécanisme d'échange d'informations, tant du point de vue de sa configuration que de son contenu. Le Bureau a également procédé à une évaluation et une hiérarchisation préliminaires des services complémentaires qui pourraient éventuellement être mis sur pied au cours de la phase d'exploitation expérimentale du Mécanisme en 2005.

5. Les dispositions et procédures arrêtées en vue de la création du Mécanisme ont été divisées en trois phases. La phase I (avril 2003 à mars 2004) a été consacrée à la conception du Mécanisme par l'Équipe spéciale créée à cet effet en collaboration avec la CEE et le secrétariat du Bureau pour l'Europe de l'OMS, et elle a été menée à bien. Durant la phase II (avril à décembre 2004), le Mécanisme a été mis en place en concevant et en testant le site Web et la base de données du Mécanisme. La phase II a elle aussi été menée à bien. La phase III

(janvier à décembre 2005) concerne l'exploitation expérimentale du Mécanisme, notamment la mise sur pied et la fourniture de services complémentaires en fonction des priorités déterminées et des ressources disponibles.

6. Le document sur la conception du Mécanisme et les arrangements relatifs à sa mise en place, approuvé à la deuxième réunion du Comité directeur (ECE/AC.21/2004/3–EUR/04/5045236/3) a servi de base aux travaux accomplis durant la phase de mise en place en 2004 et tiendra également lieu de référence pour les activités prévues durant la phase d'exploitation expérimentale en 2005.

B. RÉSULTATS DE LA PHASE DE MISE EN PLACE DU MÉCANISME (avril-décembre 2004)

7. La phase de mise en place a porté essentiellement sur la conception, sur la base des recommandations du Comité directeur, du site Web du Mécanisme, la structure de l'information à y insérer, les lignes directrices relatives à la qualité applicables à l'information disponible, les questions juridiques concernant les droits d'auteur, et les aspects techniques, notamment le choix d'un moteur de recherche (voir l'illustration de la page d'accueil du Mécanisme figurant dans l'additif 1 au présent rapport). Tous ces aspects du Mécanisme, qui sont décrits plus en détail ci-après, ont été examinés et approuvés par l'Organe consultatif, qui a donné des avis et des conseils au secrétariat tout au long de la phase de mise en place. Ils ont également été entérinés par le Bureau à sa deuxième session. En outre, un module de démonstration du Mécanisme a été mis au point et présenté à la quatrième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé (Budapest, 23-25 juin 2004), en même temps qu'une brochure sur le Mécanisme, laquelle s'est avérée être un instrument publicitaire utile pour mieux faire connaître le Mécanisme.

I. Éléments d'information et gestion de l'information

8. Le contenu du Mécanisme s'articule autour d'un certain nombre de catégories et sous-catégories qui se rapportent aux domaines prioritaires du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE), tels que définis à la deuxième Réunion de haut niveau sur les transports, l'environnement et la santé (5 juillet 2002)¹. La liste de ces catégories pourra être étoffée à mesure que le Mécanisme se développera. On trouvera dans l'additif 1 au présent rapport la structure détaillée de l'arborescence du Mécanisme.

9. L'information accessible par le biais du Mécanisme est par ailleurs classée en fonction des catégories suivantes: documents de fond; législation, recherches et méthodes; monographies; indicateurs et données; et moyens internationaux de renforcement des capacités et de financement.

10. Les renseignements pris en compte dans le Mécanisme sont passés en revue pour s'assurer de leur qualité et de leur pertinence. Un contrôle de la qualité est effectué à différents stades et par divers acteurs pour veiller à ce que l'information accessible sur le site du Mécanisme fasse l'objet d'une analyse et d'un choix qualitatifs. Un premier contrôle de la qualité intervient

¹ Voir le document de travail n° 5 concernant le Mécanisme (décembre 2003).

au moment où l'information est soumise par une source agréée en vue de son inclusion dans le site, de manière à vérifier la qualité de chaque élément d'information. Une deuxième série de contrôles de la qualité s'effectue périodiquement, pour maintenir la qualité de l'information déjà incluse dans le Mécanisme.

11. Plusieurs intervenants prennent part au contrôle de la qualité. En vertu de son mandat, l'Organe consultatif du Mécanisme est chargé d'approuver les politiques générales concernant la qualité des informations à inclure dans le Mécanisme, de donner des conseils sur les évaluations de la qualité au cas par cas, et de procéder à un examen périodique de l'ensemble du contenu du Mécanisme, selon les besoins. Les autres intervenants sont les responsables du contenu du Mécanisme² et d'autres utilisateurs autorisés à communiquer des informations.

12. Pour assurer le contrôle de la qualité au moment où l'information est soumise en vue de son inclusion dans la base de données du Mécanisme, ce dernier est pourvu d'un dispositif permettant aux utilisateurs agréés de télécharger des informations en se connectant au site d'administration du Mécanisme et en remplissant les champs d'information requis pour le document ou le lien communiqué. À ce stade, il convient de filtrer, sur le plan de la qualité, l'information communiquée, du point de vue à la fois de sa teneur et de sa pertinence pour les thèmes visés par le Mécanisme. Une fois que des documents et des liens Internet ont été ajoutés à la base de données et téléchargés vers le Mécanisme, ils sont régulièrement scannés par un inforobot de recherche spécialisé, qui en actualise automatiquement le contenu.

13. Actuellement, deux catégories d'utilisateurs sont en mesure de télécharger des informations vers le Mécanisme. Les responsables du contenu du Mécanisme bénéficient sans restriction des droits attachés à la qualité d'utilisateur, c'est-à-dire qu'ils sont en mesure de soumettre des informations directement transférées vers le site et de valider l'information communiquée par d'autres utilisateurs. La deuxième catégorie d'utilisateurs englobe les autres fournisseurs d'informations, qui doivent demander un nom d'utilisateur et un mot de passe pour pouvoir se connecter au site d'administration du Mécanisme et communiquer des informations. Cette dernière catégorie d'utilisateurs bénéficie de droits restreints, en ce sens que tous les renseignements qu'ils soumettent sont validés par les responsables du contenu avant d'être téléchargés vers le Mécanisme. À ce jour, les membres de l'Organe consultatif n'ont que le statut d'utilisateur restreint et ont pris part à la soumission de documents. Dans un second temps et en attendant la désignation de nœuds nationaux en qualité de fournisseurs d'informations, les centres de liaison du PPE-TSE bénéficieront de droits d'utilisation restreints à cette fin au cours de la phase d'exploitation expérimentale.

14. Les deux catégories d'utilisateurs sont priées d'adhérer aux «conditions d'utilisation» du Mécanisme (voir l'additif 1) qui énoncent les lignes directrices générales relatives à la qualité. Les conditions d'utilisation peuvent être consultées sur le site Web du Mécanisme. Conformément à ces conditions d'utilisation, les responsables du contenu du Mécanisme

² Les responsables du contenu du Mécanisme sont des fonctionnaires du secrétariat de la CEE ou du Bureau pour l'Europe de l'OMS, ou des personnes désignées par le secrétariat. Voir le document de travail n° 10 concernant le Mécanisme (décembre 2003).

ont la latitude de déterminer s'il convient ou non d'intégrer des informations dans le Mécanisme. L'Organe consultatif donne des directives générales à cet effet.

15. S'agissant du contrôle périodique de la qualité, le contenu du Mécanisme (en particulier les liens Internet) est contrôlé régulièrement par les responsables du contenu pour veiller à préserver la qualité et la pertinence de l'information. Les données sur les sites Web stockées dans le Mécanisme sont aussi périodiquement scannées par l'inforobot de recherche sur le Web installé sur le site pour veiller à la mise à jour permanente de l'information. Un contrôle automatique est également effectué périodiquement pour repérer les liens périmés.

16. Enfin, la note de déni de responsabilité figurant sur le site Web du Mécanisme lui-même³ stipule que la CEE et le Bureau régional pour l'Europe de l'OMS ne peuvent pas être tenus responsables du contenu de l'information.

II. Politiques en matière linguistique

17. La mise en œuvre des politiques en matière linguistique telles qu'arrêtées dans le document sur la conception du Mécanisme et les arrangements relatifs à sa mise en place⁴ doit se faire de manière échelonnée. La traduction des pages Web du Mécanisme a débuté au cours de la phase de mise en place et se poursuivra jusqu'à la fin de la phase d'exploitation expérimentale. Les possibilités de traduire des résumés ou des synthèses de documents essentiels ou des documents dans leur intégralité seront évaluées au cours de la phase d'exploitation expérimentale, à condition que les ressources nécessaires soient disponibles. Une solution durable pour la traduction des documents devrait être envisagée pour la période au-delà de la phase d'exploitation expérimentale.

III. Considérations juridiques

18. Le site Web du Mécanisme contient des dispositions juridiques relatives aux droits d'auteur et des dénis de responsabilité s'appuyant sur les règles de l'ONU applicables en la matière⁵. Le libellé des notes concernant les droits d'auteur et la limitation de la responsabilité – y compris les Conditions d'utilisation des sites Web de l'ONU, les dénis de responsabilité, les indications relatives à la préservation des immunités, aux noms de pays ou de zones et à la remontée de l'information ainsi que l'énoncé de confidentialité – a été adapté aux besoins du Mécanisme d'échange d'informations du PPE-TSE. On trouvera dans l'additif 1 au présent rapport toutes les précisions nécessaires à ce sujet.

³ Voir l'additif 1 au présent rapport.

⁴ ECE/AC.21/2004/3–EUR/04/5045236/3.

⁵ Voir le document de travail n° 4 concernant le Mécanisme (novembre 2003).

IV. Technologies de l'information

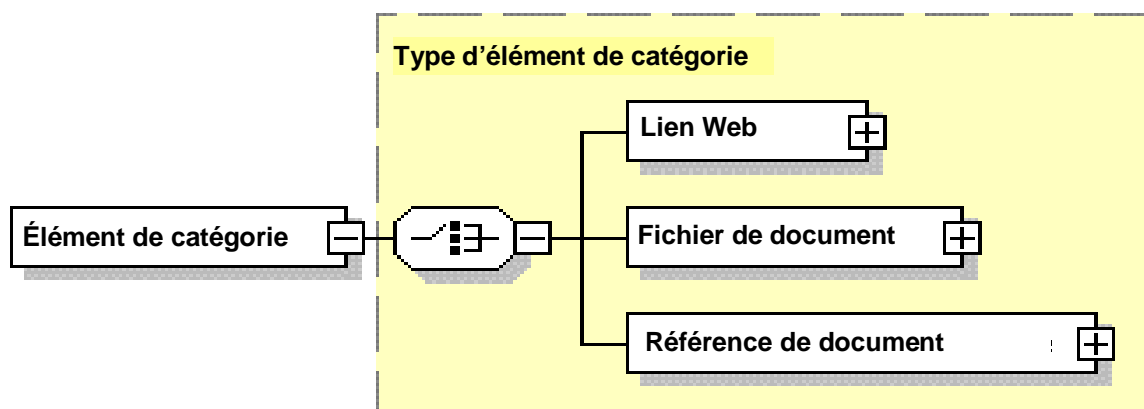
19. Sur la base du rapport concernant les questions techniques élaboré par le secrétariat⁶, des travaux complémentaires ont été entrepris en vue de mettre en œuvre les propositions formulées initialement en ce qui concerne la structure de la base de données du Mécanisme.

Structure du Mécanisme

20. Pour permettre une application très souple, la structure des données (c'est-à-dire la base de données où sont stockés les éléments d'information téléchargés), l'interface graphique utilisateurs et la structure arborescente doivent être distinguées du point de vue de leur programmation et de leur conception, afin que chaque composant puisse être développé de manière indépendante en fonction de ses propres besoins en ressources. Cette démarche permet en outre d'actualiser un composant ou d'y apporter des modifications sans que les autres composants s'en trouvent affectés. Par exemple, si la quantité d'éléments d'information téléchargés devenait excessive, il devrait toujours être possible d'élargir la capacité de la base de données sans perturber pour autant l'architecture du Mécanisme ou l'interface graphique. Comme les travaux de mise au point se poursuivent, certains choix techniques doivent encore être arrêtés. Néanmoins, chaque grand composant est présenté succinctement ci-après.

Base de données du Mécanisme

21. Actuellement, la base de données du Mécanisme est installée sur un serveur fourni et géré par la CEE et l'ONUG à Genève. Un serveur Microsoft SQL tient lieu de base de données du Mécanisme d'échange d'informations. La base de données se compose de trois grands tableaux permettant le stockage des trois types de documents qui peuvent être soumis, en l'occurrence des liens Web, des fichiers de documents et les références de documents:

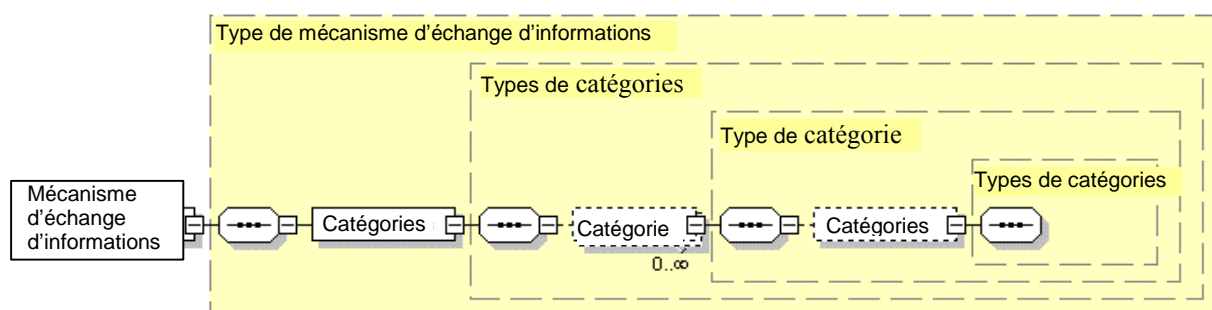


⁶ Voir le document de travail n° 7 concernant le Mécanisme (décembre 2003).

2. Chacune des principales rubriques peut ensuite faire l'objet d'une ventilation plus fine, notamment un ensemble d'éléments d'information demandés, comme le nom d'un document, une adresse URL ou une date de publication. Chaque information est stockée dans la base de données et n'est donc pas directement reliée à la structure arborescente du Mécanisme.

Structure arborescente du Mécanisme

23. Le site Web du Mécanisme du PPE-TSE donne une bonne vue d'ensemble de la structure des informations du Mécanisme, telle que décrite dans l'additif 1 au présent rapport. Sur le plan technique, cette structure est basée sur un arbre XML très bien adapté aux besoins du Mécanisme. Le contenu informationnel est séparé de l'arbre des données, ce qui permet d'utiliser autant de langues que nécessaire pour les étiquettes de catégories. Le graphique ci-après illustre le schéma «récurusif» qui constitue le fondement de l'architecture du Mécanisme:



24. En théorie, la structure arborescente du Mécanisme peut contenir autant de sous-catégories imbriquées que nécessaire. En outre, les modèles XML offrent une structure très souple. Il sera toujours possible d'ajouter des catégories nouvelles, de changer le nom d'une catégorie existante, voire d'invertir deux catégories.

Interface graphique utilisateurs (IUG)

25. Le Mécanisme est pourvu d'une IUG basée sur le Web, ce qui signifie qu'il sera accessible par le biais de l'Internet. L'application dans son ensemble a été mise au point en employant la technologie ASP.NET. Tous les liens avec les structures de données (XML ou base de données) sont établis au moyen d'ADO.NET qui fournit l'infrastructure la plus puissante et la plus récente d'accès aux données. L'IUG est elle aussi nettement orientée objet, et tous ses composants sont établis à l'aide de «contrôles utilisateurs» ou de «contrôles personnalisés». Ils offrent une très grande souplesse d'utilisation et sont hautement réutilisables car il s'agit d'une technologie perfectionnée.

Communication électronique de documents

26. Un formulaire spécial a été mis au point pour permettre aux utilisateurs agréés de soumettre de manière efficace et conviviale des liens Web et des documents à inclure dans le Mécanisme. Il contient des zones de texte monolignes comprenant l'information nécessaire pour chaque communication, de même que des cases à cocher permettant de raccorder chaque élément

d'information communiqué aux catégories de contenu idoines du Mécanisme. Une fois que l'utilisateur a rempli toutes les zones de texte, des contrôles automatiques internes sont actionnés pour assurer la stabilité de l'application (fichiers altérés, URL mal formées, etc.). Les documents peuvent ensuite être stockés dans la base de données. Ils ne sont pas affichés sur le site Web du Mécanisme avant d'avoir été approuvés par les responsables du contenu. On trouvera dans l'additif 1 au présent rapport une illustration du formulaire en question.

Le moteur de recherche du Mécanisme

27. À sa deuxième session, le Comité directeur a donné son accord pour que le Mécanisme soit équipé d'un moteur de recherche propre à assurer l'efficacité de son fonctionnement. À cet effet, le secrétariat a procédé à une évaluation approfondie des performances d'un grand nombre de moteurs de recherche possédant les caractéristiques requises. La priorité a été donnée à ceux qui, tout en étant très performants, nécessitaient peu de dépenses d'entretien et étaient compatibles avec les structures existantes à la CEE. À l'issue de cette évaluation, le moteur de recherche Fusion Bot a été retenu comme étant la solution la mieux adaptée pour le Mécanisme d'échange d'informations du PPE-TSE. Ce moteur de recherche perfectionné a été employé par la CEE depuis plus de trois ans avec de très bons résultats. Le choix de cette solution n'exclut pas la possibilité d'opter ultérieurement pour un moteur de recherche différent si la nécessité s'en fait sentir. Le moteur de recherche a été intégré au site Web du Mécanisme après avoir été approuvé par l'Organe consultatif; il est actuellement mis à l'essai et fait l'objet de réglages pour adapter ses capacités de recherche aux besoins du Mécanisme.

C. PHASE D'EXPLOITATION EXPÉRIMENTALE DU MÉCANISME (2005)

28. Les travaux à mener à bien durant la phase d'exploitation expérimentale englobent l'expérimentation des services offerts par le Mécanisme dans les centres de liaison du PPE-TSE qui sont invités à les tester, y compris l'analyse des réactions dont auront fait part les utilisateurs pilotes; la mise en place et la fourniture de services complémentaires (à valeur ajoutée); et la gestion ainsi que le développement et l'actualisation continuels du site Web du Mécanisme, de la base de données et du contenu de l'information. En outre, la structure et les caractéristiques informatiques seront tenues à jour, améliorées, testées et adaptées pour faire en sorte que les services assurés par le Mécanisme soient aussi efficaces que possible et répondent aux besoins des utilisateurs.

I. Services complémentaires

29. Les résultats d'une enquête sur les besoins et les préférences des utilisateurs visés réalisée par le secrétariat en août 2003⁷ a confirmé que le Mécanisme devrait, pour répondre aux attentes de la majorité des utilisateurs visés, fournir certains services complémentaires, qui sont particulièrement importants pour les pays de l'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale et ceux de l'Europe du Sud-Est. En outre, l'enquête a montré que les répondants étaient prêts à appuyer par divers moyens la fourniture de ces services.

⁷ Pour plus de précisions, voir le document de travail n° 2 (août 2003).

30. Étant donné que la fourniture de services complémentaires par l'intermédiaire du Mécanisme pourrait nécessiter des ressources importantes, le Bureau du Comité directeur a recommandé, à sa première réunion, tenue en octobre 2003, qu'une approche progressive et prudente soit suivie aux fins de la prestation de ce genre de services⁸.

31. La mise en place et la fourniture de services complémentaires au cours de la phase d'exploitation expérimentale seront axées sur la promotion de l'intégration des préoccupations environnementales et sanitaires dans les politiques des transports pour fournir de nouvelles informations ou permettre des interactions entre les divers partenaires. La fourniture de services complémentaires dépend, dans une large mesure, des ressources disponibles. Dans un premier temps, on pourrait privilégier quelques services dont l'usage serait contrôlé à mesure que la mise en œuvre du Mécanisme progresserait. Ces services pourraient ensuite être complétés petit à petit par d'autres types de services en fonction des ressources disponibles.

32. On trouvera ci-après une brève description des services complémentaires envisagés⁹. Les modalités détaillées de la fourniture de chaque service seront élaborées sous l'égide de l'Organe consultatif du Mécanisme, et mises en pratique, dans la mesure du possible, durant la phase d'exploitation expérimentale du Mécanisme en 2005. Un aperçu récapitulatif des services complémentaires qui pourraient être mis en place a été présenté au Bureau du Comité directeur à sa deuxième réunion afin qu'il donne au secrétariat des indications sur la hiérarchisation des activités à entreprendre aux fins de l'établissement et de la prestation de ces services. Le degré de priorité attribué par le Bureau aux différents services complémentaires envisagés concorde avec celui que les utilisateurs visés ont défini au cours de l'enquête. Il est indiqué entre parenthèses pour chacun des services complémentaires envisagés.

Ressources en information et diffusion de l'information

Bases de données et statistiques (importance élevée)

33. Le Mécanisme pourrait mettre à la disposition des utilisateurs des liens avec des bases de données et des statistiques en ligne se rapportant à la problématique de l'intégration des transports, de la santé et de l'environnement. Il pourrait s'agir notamment de sites proposant des outils intéressants (indicateurs, moyens d'évaluation des effets, logiciels, etc.). Ce service pourrait aussi offrir à certains utilisateurs la possibilité d'accéder à des bases de données qui ne sont habituellement consultables que sur abonnement.

34. Les responsables du contenu de l'information incluse dans le Mécanisme seraient chargés de mettre en place ce service, dans le sillage de la constitution de la base de données stockant les informations accessibles sur le site Web du Mécanisme¹⁰. Dans un premier temps, il faudrait,

⁸ ECE/AC.21/2004/2-EUR/04/5045236/2.

⁹ Pour plus de précisions, voir le document de travail n° 6 concernant le Mécanisme (décembre 2003).

¹⁰ Pour une description des aspects opérationnels du Mécanisme d'échange d'informations, voir le document de travail n° 10 (décembre 2003).

à cette fin, répertorier les sites contenant des renseignements qui présentent un intérêt pour le PPE-TSE, y compris ceux qui ne sont accessibles qu'à un nombre restreint d'utilisateurs. Dans un second temps, ces renseignements seraient organisés et insérés dans les bases de données du Mécanisme, afin que les utilisateurs puissent y avoir accès au moyen du moteur de recherche de ce dernier¹¹. Il faudrait insister sur la nécessité de repérer quelles sont les informations les plus pertinentes directement disponibles. Les bases de données pourraient ensuite être progressivement actualisées et développées.

Glossaire (importance moyenne)

35. Pour compléter la palette d'informations diffusées sur le site du Mécanisme dans le domaine de l'intégration des transports, de la santé et de l'environnement, un glossaire technique serait très utile, dans la mesure où l'on y trouverait des brèves définitions des termes qui concernent l'intégration des transports, de la santé et de l'environnement en général, et plus particulièrement le PPE-TSE, et que l'on rencontre sur le site Web du Mécanisme. En outre, ce glossaire pourrait être raccordé au moteur de recherche. Il serait disponible à la fois en russe et en anglais, de même qu'en français.

36. L'insertion d'un glossaire dans le site Web du Mécanisme exigerait des ressources importantes (même si ce n'est que de manière ponctuelle), car les travaux initiaux de compilation nécessiteraient le concours d'un (ou de plusieurs) spécialiste(s) extérieur(s) du domaine de l'intégration des transports, de la santé et de l'environnement. Elle nécessiterait aussi des services de traduction si ce glossaire est publié dans d'autres langues que l'anglais. Une fois que le glossaire aurait été élaboré et installé sur le site, il devrait être tenu à jour (c'est-à-dire régulièrement contrôlé et actualisé) par les responsables du contenu de l'information.

Bulletin d'information (importance élevée)

37. La publication d'un bulletin d'information électronique sur le site Web du Mécanisme permettrait de diffuser des renseignements sur le PPE-TSE, notamment des informations sur les principaux faits nouveaux, des examens et des évaluations des progrès dans la mise en œuvre du PPE-TSE, les résultats d'autres projets relevant du Programme, des articles d'intérêt général mettant l'accent sur des thèmes en rapport avec le Programme et des renseignements sur les réunions et manifestations à venir se rapportant à ce sujet, ainsi que sur les possibilités de financement et de renforcement des capacités. Le bulletin d'information pourrait également comprendre des fiches d'information ou des études analytiques sous la forme d'éditoriaux ou, selon l'importance de la question abordée, en tant que principal sujet d'une édition spéciale ou monographique du bulletin d'information. Ce bulletin pourrait être établi à la fois en anglais et en russe.

38. C'est aux responsables du contenu de l'information du Mécanisme qu'il incomberait de déterminer la teneur du bulletin, tandis que les experts des transports, de la santé et de l'environnement y apporteraient une contribution spécifique dans leur discipline respective. Des informations complémentaires pourraient être fournies par les centres de liaison du PPE-TSE, étant donné que les répondants à l'enquête réalisée auprès des utilisateurs visés se sont déclarés

¹¹ Pour plus de précisions, voir le document de travail n° 7 (décembre 2003).

prêts à contribuer, de diverses manières, à l'élaboration d'un bulletin d'information¹².

Un dispositif devrait être mis en place dans le but de coordonner les efforts des diverses sources d'information. Le bulletin d'information pourrait soit être diffusé par courrier électronique à des abonnés, soit être librement disponible sur le site Web du Mécanisme.

Calendrier (importance moyenne)

39. Alors que le site Web actuel du PPE-TSE contient déjà des renseignements sur les réunions et manifestations qui doivent avoir lieu prochainement dans le domaine des transports, de la santé et de l'environnement, on pourrait également inclure sur le site Web du Mécanisme un calendrier mis à jour électroniquement des événements et manifestations intéressants.

L'administrateur pourrait ainsi mettre facilement les utilisateurs au courant de l'organisation de n'importe quel type de manifestation avec la facilité que procurent les applications bureautiques.

Services d'experts/Renforcement des capacités

Services d'analyse (importance moyenne)

40. Le Mécanisme pourrait offrir des services d'analyse qui viendraient compléter l'information publiée sur le site sous la forme d'études ou de fiches d'information. Ce genre de services consisterait à mettre à la disposition des utilisateurs des analyses, des évaluations et/ou des résumés d'informations et de données sur les transports, la santé et l'environnement et sur leur intégration, figurant dans le site Web du Mécanisme, ainsi que des analyses des résultats de projets relevant du PPE-TSE et des nouvelles sur les événements et manifestations présentant un intérêt.

41. Ces services répondraient aux besoins des décideurs et pourraient faire partie d'autres services offerts (par exemple, du bulletin d'information ou des forums électroniques). On aurait besoin à cette fin de ressources humaines importantes, et ce, à titre permanent plutôt que de manière ponctuelle, pour pouvoir couvrir de manière continue les questions pertinentes, ainsi que l'exige la fourniture de tels services d'analyse (cette tâche serait confiée aux responsables du contenu de l'information qui, pour la mener à bien, ferait appel au concours de spécialistes des transports, de la santé et de l'environnement). Les informations et les nouvelles publiées sur le site Web du Mécanisme devront être périodiquement filtrées et évaluées, afin de déterminer quelles sont les questions les plus importantes méritant une analyse plus approfondie.

Services consultatifs (importance moyenne)

42. La disponibilité de services consultatifs sur le site du Mécanisme donnerait aux utilisateurs la possibilité d'avoir directement accès à des services d'experts dans le domaine des transports, de la santé et de l'environnement, ainsi que de leur intégration, et d'obtenir ainsi les moyens de résoudre des problèmes concrets.

¹² Plus précisément en enrichissant le contenu du Mécanisme (par exemple par des études, des rapports, des publications scientifiques, des données, des informations) (38 répondants, soit 88,4 %); en communiquant des articles pour inclusion dans le bulletin d'information (22 répondants, soit 51,2 %); et en désignant des personnes chargées d'en fournir (21 répondants, soit 48,8 %).

43. La fourniture de services consultatifs pourrait être assurée de diverses manières. La première des solutions envisageables consisterait à mettre à la disposition des utilisateurs dans le cadre du Mécanisme une «base de données sur les personnes» (ou un fichier d'experts). Les utilisateurs pourraient consulter cette base de données, où ils trouveraient les informations requises pour pouvoir entrer directement en contact avec des experts. Il pourrait s'avérer nécessaire à cette fin de conclure, avec des experts des transports, de la santé ou de l'environnement des contrats spécifiques stipulant les clauses et conditions auxquelles les services consultatifs seraient fournis. Une fois que la base de données aurait été mise en service, et reliée au moteur de recherche, ce système n'exigerait pas de ressources supplémentaires, car les utilisateurs auraient à leur disposition des instruments pour chercher et repérer les experts les plus compétents. Seules les ressources voulues pour la gestion et la tenue à jour de la base de données elle-même seraient à prévoir.

44. Une deuxième solution consisterait à fournir des services consultatifs par le biais des forums électroniques intégrés au Mécanisme. À cette fin, les participants aux forums afficheraient leur curriculum vitae ou une description de leurs qualifications professionnelles pour que les autres intervenants puissent en prendre connaissance. Les utilisateurs auraient ainsi la possibilité de dialoguer avec des experts sur des sujets précis, et disposeraient par là même d'un moyen plus dynamique et plus efficace d'accès à des services consultatifs.

45. Une troisième solution consisterait à permettre aux utilisateurs d'adresser directement des questions au secrétariat, qui serait chargé de filtrer ces demandes et de les transmettre aux experts compétents. Cette dernière formule semble être celle qui exige le plus de ressources et le plus de temps. Elle pourrait néanmoins constituer une solution transitoire en attendant la mise en place d'une «base de données sur les personnes» et/ou de forums électroniques.

Renforcement des capacités et formation (importance élevée)

46. La disponibilité d'informations sur les moyens de renforcement des capacités pourrait jouer un rôle important dans la mise en œuvre effective du PPE-TSE en aidant les pays à trouver les ressources humaines et les capacités institutionnelles dont ils ont besoin dans le domaine de l'intégration des transports, de la santé et de l'environnement. Ce service permettrait aux utilisateurs du Mécanisme de rechercher des informations sur les moyens et outils de renforcement des capacités, sur les séminaires en ligne disponibles ou qui vont être prochainement organisés, sur les cours de formation, etc.

47. La mise en place de ce service impliquerait la création d'une base de données sur les possibilités de renforcement des capacités et de formation axée sur l'intégration des préoccupations en matière de santé et d'environnement dans les politiques des transports. Les ressources supplémentaires fournies par les centres de liaison du PPE-TSE pourraient servir à développer encore davantage ce service.

Sources de financement (importance élevée)

48. Le Mécanisme pourrait aider les utilisateurs à déterminer, au niveau international, les sources de financement auxquelles il pourrait être fait appel pour la mise en œuvre du PPE-TSE, en offrant des liens avec les sources de financement en question. Les utilisateurs pourraient ainsi

rechercher les possibilités de financement appropriées, d'après différents critères, par exemple par pays, par institution, par domaine, etc.

49. Le service offrant des liens avec les sources de financement au niveau international pourrait être mis en place parallèlement à la création des services de bases de données, de statistiques et de renforcement des capacités, car il exigerait dans un premier temps que l'on recense et organise les liens pertinents à inclure dans la base de données du Mécanisme et à raccorder au moteur de recherche.

Interaction/coopération

Forums électroniques (importance élevée)

50. Le Mécanisme pourrait offrir des possibilités de mise en réseau telles que des forums électroniques. Ces forums permettraient à différents groupes d'utilisateurs (décideurs, scientifiques, etc.) d'engager une discussion en ligne. Comme indiqué plus haut, il permettrait aussi de mettre les utilisateurs en contact avec des experts dans un domaine particulier.

51. L'accès aux forums électroniques pourrait être libre ou restreint. Si l'accès était restreint, les utilisateurs devraient s'inscrire dans le but d'obtenir un nom d'utilisateur et un mot de passe, formule qui offrirait l'avantage d'instaurer un contrôle plus strict sur les utilisateurs des forums, même si elle pourrait par ailleurs avoir un effet dissuasif. La présence d'un animateur/une animatrice serait très utile à la gestion des forums électroniques. Cet animateur/cette animatrice pourrait être chargé(e), entre autres, de filtrer les messages, de veiller à ce que les courriers publicitaires sans intérêt, ou les messages sans rapport avec le sujet, ne soient pas affichés, et de résumer les résultats des échanges de vues. Il ou elle pourrait également être responsable du choix des experts sur un sujet donné.

52. La gestion des forums électroniques se traduirait donc par un besoin assez important en ressources humaines, mais le secrétariat pourrait en limiter l'ampleur en confiant à une personne extérieure le soin d'animer les forums.

«Base de données sur les personnes» et liste de distribution (importance élevée)

53. Le Mécanisme pourrait contenir une base de données sur les personnes, dont le contenu serait équilibré du point de vue régional, ou un fichier d'experts, renfermant les coordonnées d'experts dans des domaines intéressant les TSE et leur intégration. La base de données pourrait être raccordée au principal moteur de recherche du Mécanisme et serait mise à la disposition des utilisateurs pour qu'ils puissent aisément rechercher, et repérer, les principaux acteurs ou experts dans un domaine particulier. La base de données pourrait être soit accessible librement, soit protégée par un mot de passe.

54. Une base de données de cette nature pourrait être constituée et installée par le secrétariat (responsables du contenu de l'information et responsable des technologies de l'information) sur la base des coordonnées disponibles (avec l'assentiment des experts intéressés), et ultérieurement étoffée/actualisée. Une méthode et des critères devraient être définis dans le but de sélectionner les experts à inclure dans la base de données, ce qui exigerait des ressources humaines relativement importantes.

55. Un service de liste de distribution pourrait aussi être mis en place par le secrétariat pour faciliter la diffusion d'informations sur le Mécanisme.

Mécanismes permettant une remontée de l'information (importance moyenne)

56. Il est essentiel que le Mécanisme comporte un système de remontée de l'information et des possibilités d'évaluation suivie du site par le biais d'enquêtes périodiques, pour veiller à ce que le Mécanisme conserve toute son utilité pour les utilisateurs et continue de répondre à leurs besoins en information¹³.

Traductions (importance élevée)

57. Dès le début, on a souligné qu'il était essentiel que les utilisateurs du Mécanisme puissent accéder aux documents clefs en version russe de manière à ce que les décideurs russophones conservent un vif intérêt pour le Mécanisme, au niveau tant national que local. Compte tenu de l'accent mis par le PPE-TSE et le Mécanisme sur les besoins des pays de l'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale ainsi que de l'Europe du Sud-Est, il y a lieu – semble-t-il – de veiller à ce que les informations intéressant particulièrement ces pays soient aussi disponibles en russe. Il serait en outre très utile qu'une partie du contenu du Mécanisme soit également disponible en français, en plus du russe.

58. Diverses possibilités pourraient être envisagées pour la traduction. La traduction des pages Web du Mécanisme, qui ne nécessitent pas de mises à jour fréquentes, pourrait être réalisée au moyen de ressources ordinaires de la CEE et du Bureau pour l'Europe de l'OMS. La traduction d'informations diffusées dans le cadre du Mécanisme, en revanche, demande d'énormes ressources. Il convient donc de dresser tout d'abord une liste des documents particulièrement importants pour la mise en œuvre du PPE-TSE qui mériteraient d'être traduits. Il faudrait ensuite déterminer les ressources en matière de traduction. Au lieu de traduire les documents dans leur intégralité, le Mécanisme pourrait proposer des traductions de synthèse ou de résumés des documents. À côté de la traduction de documents rédigés en anglais, la traduction de documents russes en anglais pourrait être un moyen de favoriser la diffusion du savoir-faire et des bonnes pratiques à partir des pays de l'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale ainsi que des pays de l'Europe du Sud-Est et de faire plus largement comprendre les questions propres à tel ou tel pays.

¹³ Les règlements applicables de l'ONU prévoient effectivement d'intégrer aux sites Web un journal de serveur pour l'analyse des réactions des utilisateurs en vue de contribuer au suivi et à l'évaluation du site, notamment en établissant et en tenant à jour des statistiques des pages consultées et des fichiers téléchargés. Voir Secrétariat de l'ONU, *Administrative Instruction: United Nations Internet publishing* (20 juin 2001), ST/AI/2001/5, par. 2.11; Secrétariat de l'ONU, *Administrative Instruction: Regulations for the Control and Limitation of Documentation: Addendum: Guidelines for Publishing in an Electronic Format* (14 août 1996), ST/AI/189/Add.28, par. 14.

II. Prescriptions opérationnelles et administratives

59. Les prescriptions opérationnelles et administratives pour la phase d'exploitation expérimentale sont semblables à celles établies pour la phase de mise en place. Les secrétariats de la CEE et du Bureau pour l'Europe de l'OMS, y compris les responsables du contenu de l'information et le responsable des technologies de l'information, assureront conjointement l'exploitation expérimentale du Mécanisme. Le site Web du Mécanisme, de même que celui du PPE-TSE, seront hébergés sur un serveur fourni par la CEE, du moins jusqu'à la fin de la phase expérimentale. Les réactions dont feront part les utilisateurs apporteront une contribution extrêmement utile aux efforts déployés pour améliorer le Mécanisme, afin qu'il soit convivial et efficace.

60. L'Organe consultatif du Mécanisme créé par le Comité directeur devrait continuer à donner des directives et des conseils durant la phase d'exploitation expérimentale, notamment aux fins de l'élaboration et de l'application d'une série de lignes directrices à suivre pour sélectionner les informations à télécharger vers le Mécanisme, du choix des principaux documents à traduire en russe, ainsi que de la mise au point et de l'installation de services complémentaires.

61. La sélection, le contrôle de la qualité et le téléchargement des informations à insérer dans le site seront effectués par les responsables du contenu de l'information du Mécanisme sous la direction générale de l'Organe consultatif. Le responsable des technologies de l'information se chargera de tenir constamment à jour les éléments techniques du Mécanisme, notamment la base de données; il améliorera les caractéristiques du Mécanisme en fonction des réactions dont auront fait part les utilisateurs et mettra en place les interfaces nécessaires à la fourniture de services complémentaires.

III. Mise en place et ressources nécessaires

62. On trouvera, dans le document donnant une vue d'ensemble des ressources fournies et des ressources encore nécessaires (ECE/AC.21/2005/12-EUR/05/5046203/12), des renseignements détaillés sur les ressources financières utilisées durant la phase de mise en place, les ressources nécessaires pour la phase d'exploitation expérimentale et au-delà, ainsi que les mécanismes financiers mis au point pour assurer un fonctionnement efficace à long terme du Mécanisme.

63. Un rapport intérimaire sur les ressources financières a été présenté à la deuxième réunion du Bureau. Le Bureau a accueilli avec intérêt les renseignements détaillés communiqués et s'est félicité de l'importance des ressources en espèces et en nature mises à disposition jusqu'ici par quelques pays donateurs, en particulier pour le Mécanisme d'échange d'informations. Il a reconnu qu'il importait de trouver les moyens de poursuivre les investissements substantiels déjà réalisés aux fins de l'exécution du PPE-TSE.

64. Selon des estimations, les ressources extrabudgétaires nécessaires pour la phase d'exploitation expérimentale du Mécanisme d'échange d'informations (janvier-décembre 2005) varieraient entre 188 000 dollars des États-Unis (version de base) et plus de 314 000 dollars, en fonction du nombre de services complémentaires (services de traduction et d'analyse, etc.) qui seraient installés et fournis dans le cadre du Mécanisme.

65. Le tableau ci-après donne un aperçu du calendrier général de la phase d'exploitation expérimentale. Un calendrier plus complet figure dans l'additif 1 au présent rapport.

PHASE D'EXPLOITATION EXPÉRIMENTALE (janvier-décembre 2005)	
ACTIVITÉS TECHNIQUES	ACTIVITÉS DE FOND
<p><u>Janvier-juin:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Phase expérimentale du site avec traitement en continu des réactions d'un certain nombre d'utilisateurs; - Fourniture d'autres services complémentaires. <p><u>Juin-décembre:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Phase expérimentale du site avec traitement des réactions d'un plus grand nombre d'utilisateurs; - Surveillance du fonctionnement du site Web. 	<p><u>Janvier-juin:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Fin de la collecte et de l'analyse des informations, des données et des indications sur les sites Web; - Évaluation du caractère approprié ou non du contenu et des ajustements nécessaires. <p><u>Juin-décembre:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Détermination des services complémentaires à fournir et fourniture desdits services; - Évaluation des besoins complémentaires en matière de traduction.

D. ÉVOLUTION À LONG TERME DU MÉCANISME (à compter de 2006)

I. Exploitation du Mécanisme au-delà de la phase expérimentale et ressources nécessaires

66. Lorsque la phase expérimentale sera achevée, il faudra poursuivre les efforts pour mettre à jour les caractéristiques techniques du Mécanisme et actualiser son contenu informationnel afin de continuer d'assurer le fonctionnement efficace du Mécanisme du PPE-TSE à compter de 2006. On devra, à cet effet, constamment repérer et télécharger vers le Mécanisme des informations nouvelles, soumettre les informations reçues à un contrôle de validité, collaborer avec les points nodaux (nœuds), faciliter la communication entre les utilisateurs et les acteurs dans le cadre des services complémentaires, ainsi qu'apporter une contribution aux services complémentaires, selon les besoins. La gestion informatique du Mécanisme exigera moins de ressources, mais les services d'un responsable des TI demeureront nécessaires. D'autre part, la fourniture de services complémentaires pourrait exiger des ressources considérables.

67. À compter de 2006, voire dès la mi-2005, le Mécanisme d'échange d'informations du PPE-TSE fonctionnera à plein régime et pourra offrir ses services au grand public et/ou à des groupes d'utilisateurs agréés et, en particulier, aux nœuds d'information nationaux. À supposer que la CEE puisse continuer d'héberger le Mécanisme sur l'un de ses serveurs et fournir l'appui technique et fonctionnel requis (assistance du personnel de la CEE, mise à disposition de bureaux, matériel et services informatiques), les ressources extrabudgétaires nécessaires

au fonctionnement du Mécanisme à compter de 2006 serviront pour l'essentiel à l'emploi du personnel qualifié (responsables du contenu de l'information et responsable des technologies de l'information).

68. Les frais annuels d'exploitation du Mécanisme d'échange d'information s'échelonnent, s'il est administré par la CEE, entre 168 000 dollars et 240 000 dollars, en fonction des qualifications et de l'expérience du personnel recruté, de son mode de recrutement (local ou international), de la durée des contrats, etc.¹⁴. En outre, d'importantes dépenses supplémentaires seront à prévoir pour que le Mécanisme puisse fournir de manière durable des services complémentaires (bases de données, bulletin d'information, services d'analyse, etc.).

E. REMERCIEMENTS

69. Le travail d'analyse approfondi réalisé par l'Équipe spéciale, le Bureau pour l'Europe de l'OMS et le secrétariat de la CEE pour préparer le rapport sur la conception du Mécanisme et les arrangements relatifs à sa mise en place, les rapports techniques et les documents de travail mentionnés dans l'additif au présent rapport, de même que pour mener à bien les travaux accomplis au cours de la phase de mise en place et de la phase d'exploitation expérimentale du Mécanisme, n'auraient pas été possibles sans l'appui généreux en espèces et en nature de l'Allemagne, de la Finlande, de la France, de la Norvège, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de la Suisse.

F. DÉCISIONS QUE DEVRAIT PRENDRE LE COMITÉ DIRECTEUR

70. Après avoir approuvé, à ses première et deuxième sessions, l'ensemble du projet, le concept et l'approche par étapes, la conception et les arrangements concernant la mise en place du Mécanisme du PPE-TSE, le Comité directeur souhaitera peut-être examiner le présent rapport, y compris son additif 1, de même la section D.III du document ECE/AC.21/2005/12-EUR/05/5046203/12, et approuver, en particulier, les points ci-après pour que la phase d'exploitation expérimentale puisse être menée à bien en 2005 et pour assurer le bon fonctionnement du Mécanisme à compter de 2006:

- Phase de mise en place du Mécanisme (avril-décembre 2004) (par. 7 à 27)
- Phase d'exploitation expérimentale du Mécanisme (2005) (par. 28 à 58)
- Prescriptions opérationnelles et administratives (par. 59 à 61)
- Arrangements concernant la mise en place et les ressources (par. 62 à 65)
- Évolution à long terme du Mécanisme (par. 66 à 68).

¹⁴ Ces estimations sont fondées sur un coût annuel par administrateur allant de 84 000 dollars à 120 000 dollars, y compris les frais généraux (pour 1,5 poste de responsable du contenu de l'information et 0,5 poste de responsable des technologies de l'information).